

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 128

présenté par  
M. Tardy  
-----**ARTICLE 3**

Après le mot :

« habitation »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est un enchevêtrement d'avis et de conseils.

La création d'une instance scientifique indépendante est superfétatoire. Par ailleurs, sa mission est relativement peu indépendante si elle se résume à conseiller le ministre.

Il est exagéré de vouloir donner une assise scientifique à un dispositif politique.